

Droit à l'image

Le service jeunesse peut être amené à prendre des photographies ou des vidéos des enfants pendant les activités ou la vie quotidienne et à les utiliser sur tous ses supports de communication durant 2 ans. L'identification et l'enregistrement des photos sur la page sont sécurisés. Les clichés présents sur tous les appareils numériques seront effacés dans un délai de 2 mois maximum. Les photos et vidéos sur les supports numériques et sur les réseaux sociaux seront purgées chaque année

Je soussigné (e) titulaire de l'autorité parentale autorise et consent :
oui non à ce que le service jeunesse de la ville de perpignan puisse diffuser des photos de mon enfant :

Sur toutes les publications papier

Réseaux sociaux – Facebook – Blog ville de Perpignan

Vous avez consenti à nous accorder le droit à l'image pour votre enfant lors de l'inscription aux activités culturelles et de loisirs du service jeunesse. Nous vous remercions de la confiance accordée.

En conformité avec le récent Règlement Européen sur la Protection des Données à Caractère Personnel, nous vous informons que des photographies qui sont prises dans le contexte des activités péri et extrascolaires peuvent alimenter le site Facebook référencé *Direction Jeunesse et Vie Etudiante Perpignan *dont la seule finalité est de promouvoir les actions du Service Jeunesse.

<https://www.facebook.com/p/Direction-Jeunesse-et-Vie-Etudiante-Perpignan-100088249301237/>
<https://directionjeuness.wixsite.com/website-1>

Je soussigné (e) titulaire de l'autorité parentale consent :
à ce que le service jeunesse de la ville de perpignan puisse diffuser des photos ou des vidéos de mon enfant sur :
 La page Facebook de la Direction Jeunesse et Vie Etudiante
 Le blog de la Direction Jeunesse et Vie Etudiante

Conformément à la loi "informatique et libertés" N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant ou pouvez demander leur effacement. Nous vous précisons que vous pouvez exercer à tout moment votre droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et de suppression auprès du responsable du service (à compléter) et à l'adresse mail : jamme.david@mairie-perpignan.com ou au délégué à la protection des données(DPO) : dpo@mairie-poerpignan.com

Le droit d'opposition à l'exploitation d'une photo représentant votre enfant pour une publication (si impression papier) devra être exercé au plus tard lorsque vous serez informé par le service Jeunesse de la date limite avant l'envoi à l'impression chez un prestataire.

Signature du représentant légal qui détient l'autorité parentale